



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 17 juin 2024 à 19h30, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Absence motivée :

Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
-----------------------	--------------------

Est aussi présente :

Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi du contrat de drainage et réfection des chaussées projet GAT-22026949-AO
- 4- Octroi du contrat de surveillance des travaux de voirie (TECQ)
- 5- Demande de subvention PAFMAN volet 1 – barrage Lafontaine
- 6- Avis de motion – règlement 2024-109 décrétant l'acquisition de véhicule et un emprunt de 89 910\$ (camion 10 roues partagé)
- 7- Projet de règlement 2024-109 – décrétant l'acquisition de véhicule et un emprunt de 89 910\$
- 8- Avis de motion – règlement 2024-110 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements de déneigement et un emprunt de 1 089 560\$
- 9- Projet de règlement 2024-110 – décrétant l'acquisition de véhicules et équipements de déneigement et un emprunt de 1 089 560\$
- 10- Période de questions sur les points à l'ordre du jour
- 11- Fermeture de la rencontre

Le Conseil constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. (article 153 du Code)



2024-06-144

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 17 juin 2024 soit ouverte à 19h30 en présence de 11 personnes.

ADOPTÉE

2024-06-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 17 juin 2024 soit corrigé et adopté tel qu'il apparaît à l'avis public no 2024-317 rédigé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

ADOPTÉE

2024-06-146

OCTROI DU CONTRAT DE DRAINAGE ET RÉFECTION DES CHAUSSÉS PROJET GAT-22026949-AO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter les travaux reliés à la subvention TECQ en 2024 afin de ne pas perdre le montant résiduel de 442 840\$ du programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres pour le drainage et la réfection des chaussés des chemins Belle-Plage et Domaine-Mont-Lac dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs offres pour la réalisation de ces travaux d'importances, soit :

Eurovia Québec	646 476.49 \$ taxes incluses
FGK construction	564 941.29 \$ taxes incluses
Pavage Multipro	429 964.08 \$ taxes incluses
Excavatech JL	424 140.06 \$ taxes incluses
Michel Lacroix Construction	453 757.47 \$ taxes incluses
Pavage InterCité	649 869.17 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve la soumission de Excavatech JL au montant de 424 140.06\$ incluant les taxes applicables;

QUE le Conseil mandate la direction générale et le maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'exécution de ce contrat.

ADOPTÉE



2024-06-147

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIE (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter les travaux reliés à la subvention TECQ en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux subventionnés par ce programme doit être surveillée et analysée par un ingénieur qualifié;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 offres pour la surveillance et l'analyse des travaux et des matériaux, soit :

QDI, ingénieurs	59 027.71\$ plus taxes
HKR, ingénieurs	30 897.72\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE ces frais peuvent être pris à même la subvention TECQ ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve la soumission de HKR, ingénieurs au montant de 30 897.72\$ plus les taxes applicables;

QUE le Conseil mandate la direction générale et le maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'exécution de ce contrat.

ADOPTÉE

Note : Demande de subvention PAFMAN volet 1 – barrage Lafontaine
La subvention n'est plus disponible. Volet 1 pour une facture d'évaluation de l'état actuel du barrage seulement, pour les réparations ou modification, il faudra faire une demande au volet 2.

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix, voulant que le règlement n° 2024-109 « décrétant l'acquisition d'un véhicule et un emprunt de 89 910\$ » a été déposé auprès des membres du Conseil pour adoption.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2024-06-148

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-109 – DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULE ET UN EMPRUNT DE 89 910\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en collaboration avec la municipalité de Bouchette avait reçu des soumissions pour l'achat de camion 10 roues et 6 roues, soit :

	Montants soumis – avant taxes	
Soumissionnaire	Camion 10 roues	Camion 6 roues
Groupe Aebi Schmidt Canada inc	402 900.00\$	369 900.00\$
Machinerie Forget inc.	413 981.35\$	-
Kenworth Mont-Laurier	477 188.35\$	-



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea projette l'acquisition d'un camion 10 roues en collaboration avec la municipalité de Bouchette;
- CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat du camion 10 roues en commun est estimé à 89 910\$ déduction faite de l'aide financière de 250 000\$ du MAMH et de la part de la municipalité de Bouchette;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 juin 2024 par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil procède à l'adoption du projet de règlement no 2024-109 décrétant l'acquisition d'un véhicule et un emprunt de 89 910\$ pour acquérir le camion 10 roues du plus bas soumissionnaire conforme soit, Groupe Aebi Schmidt Canada inc au montant de 402 900\$ plus les taxes applicables.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule 10 roues en collaboration avec la municipalité de Bouchette pour le service des travaux publics, incluant le déneigement, pour une dépense au montant de 89 910\$.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 89 910\$ sur une période de 7 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution et subvention qui est versée pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Laurent Fortin
Maire

Monique Mercier
Directrice générale par intérim

Annexe A

Camion 10 roues (partagé)	409 400 \$
Taxes nettes	20 419 \$
Total	429 819 \$
Subvention MAMH	250 000 \$
Total moins subvention	179 819 \$
Part Blue Sea (50%)	89 910 \$

Avis de motion donné le	17 juin 2024
Projet de règlement présenté le	17 juin 2024
Adoption prévu du règlement le	2 juillet 2024

ADOPTÉE

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin, voulant que le règlement n° 2024-110 « *décrotant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 089 560\$* » a été déposé auprès des membres du Conseil pour adoption.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille marque sa dissidence pour cet avis de motion

2024-06-149

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-110 – DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES INCLUANT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UN EMPRUNT DE 1 089 560\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea projette l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service des travaux publics, incluant le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces véhicules et de ces équipements, tel que décrits au tableau de l'annexe A, est estimé à 1 089 560\$;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 juin 2024 par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et majoritairement résolu :

QUE le Conseil procède à l'adoption du projet de règlement no 2024-110 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service des travaux publics, incluant le déneigement et un emprunt de 1 089 560\$.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules et des équipements pour le service des travaux publics, incluant le déneigement, pour une dépense au montant de 1 089 560\$.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 089 560\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution et subvention qui serait versée pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Laurent Fortin
Maire

Monique Mercier
Directrice générale par intérim



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Annexe A

Camion 6 roues Groupe Aebi Schmidt Canada inc	369 900 \$
Camion 10 roues Groupe Aebi Schmidt Canada inc	402 900 \$
Équipement à trottoir	30 000 \$
Loader	130 000 \$
Abri	80 000 \$
Installation carburant	25 000 \$
Total avant taxes	1 037 800 \$
Taxes nettes	51 760 \$
Total	1 089 560 \$

Avis de motion donné le	17 juin 2024
Projet de règlement présenté le	17 juin 2024
Adoption du règlement le	
Avis public (PHV) publié le	
Règlement réputé approuvé	

ADOPTÉE

Période de questions

2023-06-150 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 17 juin 2024, soit close à 8h03.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Monique Mercier
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Monique Mercier, directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2024.

Monique Mercier
Directrice générale et greffier-trésorier par intérim



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899